Ville de
PESSAC

Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Pessac

Jeudi 03 avril 2025

Compte-rendu de la séance du
Conseil d'Administration
du 13 février 2025

TOME 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PESSAC

SÉANCE du Jeudi 13 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 13 février à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, régulièrement convoqués en date du 07 février 2025, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Mme Patricia GAU.

Nombre de membres en exercice: 16

Présents: Mme Patricia GAU, Vice-Présidente
M. Pierrick LAGARRIGUE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Marie-Claire KARST, Mme Christel CHAINEAUD, M. Alhadji NOUHOU, Mme Martine JULLIEN, Mme Karine PERES, M. Serge BILLIERES, M. Jean-Luc BOSC, M. Gérard DEVEL Mme Marie-Pierre LAFARGE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé ayant donné procuration:
Mme Catherine DAUNY à Mme Patricia GAU

Absents excusés: M. Franck RAYNAL, Président
Mme Christel CHAINEAUD

Absents : Mme Sabrina VENOT, M. Michel GELIS

Secrétaire de séance: M. Pierrick LAGARRIGUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 FÉVRIER 2025

SERVICE ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération 2025-06
Objet : Rapport sur les Orientations Budgétaires pour l'année 2025

Mme Patricia GAU, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant :

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants et leurs CCAS un Rapport sur les Orientations budgétaires doit être présenté. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil d'Administration, dont il est pris acte par une délibération.
Ce rapport ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure de l'élaboration budgétaire et ne présente donc pas de caractère décisionnel.

Les éléments du Rapport d'Orientations Budgétaires du CCAS et de ses budgets annexes, joint à cette délibération sont présentés en 4 parties :

1. Le contexte général de l'élaboration du Budget 2025 dans un contexte budgétaire inédit et une situation économique nationale dégradée
2. Pessac tient le cap : 4 Finalités, 4 engagements
3. Le contexte spécifique du CCAS et de ses budgets annexes : les grands équilibres financiers, une situation financière saine et à préserver pour continuer à œuvrer pour les Pessacais les plus fragiles.
4. Les annexes : présentation de la structure des dépenses de personnel et des effectifs.

Le Conseil d'Administration,
Vu le CGCT,
Vu la présentation du Rapport sur les Orientations Budgétaires,
Considérant les débats qui ont suivi la présentation de ce rapport,

- **Décide** de prendre acte de la tenue du Rapport sur les Orientations Budgétaires 2025.

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE** et **ADOPTE** cette délibération à l'unanimité.

Madame GAU déclare : *« Je vais vous présenter le rapport d'orientation budgétaire en débutant par le contexte national, avec une situation économique dégradée et une perspective de stabilisation de l'inflation en 2025, du moins nous l'espérons, avec un déficit budgétaire qui se creuse.*
En octobre, le gouvernement a saisi le Haut Conseil des finances publiques qui a confirmé pour 2024 une dégradation pour la deuxième année consécutive du solde public.
Il a été constaté que le déficit public pour 2024 prévu à 4,4 points du PIB en projet de loi de finances 2024, puis à 5,1 points du PIB dans le programme de stabilité, est désormais prévu à 6,1 points, soit un écart de 1,7 point de PIB par rapport à la prévision initiale.
Il est souligné la nécessité de retenir des hypothèses prudentes, notamment en matière de prévision des recettes ou de ralentissement des dépenses des collectivités locales.
Le Haut Conseil estime que les prévisions de croissance 1,1 % et d'inflation 2,1 % du gouvernement pour 2024 sont réalistes. En revanche, il est estimé que le scénario macroéconomique pour 2025 est dans l'ensemble fragile.
La prévision de croissance pour 2025 de 1,1 % apparaît en premier lieu un peu élevée compte tenu du repli de la demande publique et des mesures de hausse des prélèvements obligatoires atteignant un point de PIB.
La prévision de croissance pour 2025 retient des hypothèses favorables sur le commerce mondial, l'investissement des entreprises et la baisse du taux d'épargne des ménages qui correspondrait à une nette accélération de l'activité sans ajustement budgétaire.
En dépit du soutien que peut apporter la baisse des taux d'intérêt, une telle accélération apparaît optimiste au regard des indications données par les enquêtes de conjoncture disponibles. En effet, au troisième trimestre, le PIB en volume ne progresse que de 0,4 % sous l'effet des Jeux olympiques et paralympiques de Paris, confirmant l'estimation initiale.
La dette publique de la France atteint 112 % du PIB et elle apparaît ainsi dans la liste des pays les plus endettés de l'Union européenne. Quelques ratios ont été indiqués sur le rapport d'orientation budgétaire concernant la croissance, le déficit public, les taux d'endettement, l'inflation, le montant des dépenses publiques, aucun de ces ratios n'est bon. L'adoption d'une motion de censure le mercredi 4 décembre 2024 a mis fin au débat relatif au projet de loi de finances pour 2025 déposé le 10 octobre 2024 à l'Assemblée nationale. Cela signifie que les mesures prévues par ce projet de loi de finances 2025 pour faire participer les collectivités territoriales au

redressement des finances publiques, ce qui nous inquiétait fortement, tout comme les possibilités ouvertes lors de la discussion parlementaire de disposer de nouvelles ressources fiscales n'ont pas été appliquées au 1er janvier 2025.
Dans cette attente, faute d'avoir pu voter un plan de financement 2025 dans l'état, une loi spéciale présentée par le gouvernement démissionnaire le 11 décembre 2024, visait à autoriser la perception de l'impôt par l'État en 2025 et à reconduire les crédits 2024 jusqu'au vote de cette loi de finances courant 2025. Cette loi d'urgence a été promulguée le 20 décembre 2024.
Le nouveau gouvernement a entamé les travaux sur cette loi de finances pour pouvoir le voter début 2025. Le projet de loi de finances, donc, fixe le cadre des travaux de préparation budgétaire. Cette loi particulière a été votée et nous a conduit à nommer aussi un nouveau Premier ministre. Le projet de loi de finances a été définitivement adopté le 6 février 2025 au Parlement, après un ultime vote du Sénat pour achever ce fameux parcours assez tumultueux qu'il a vécu en fin d'année 2024.
Ce texte suspendu en décembre par la censure du gouvernement Barnier est repris par le premier Ministre actuel, François Bayrou.
Ce projet de loi de finances 2025 cadre les travaux de préparation budgétaire notamment pour la Ville de Pessac. Face à cette situation, notamment à la hausse des taux d'intérêt qui a alourdi la charge de la dette, le PLF 2025 proposait une voie afin d'éviter que le déficit public n'atteigne 7 % du PIB dès l'année prochaine, donc dès 2025.

Tout pays membre de l'Union monétaire européenne doit en effet se conformer ou tendre à se conformer aux critères de convergence qui imposent notamment une maîtrise de l'inflation, une dette publique inférieure à 60 % du PIB, un déficit public de 3 % du PIB maximum et la convergence des taux d'intérêt.
Pour revenir à ce qui s'est passé en juillet 2024, la France a été placée en procédure pour déficit excessif par l'Union européenne, comme la Belgique, la Hongrie, la Pologne, la Slovaquie, Malte et la Roumanie. Ces pays sont appelés à prendre des mesures correctrices sous peine de sanctions financières. Aujourd'hui, la Commission européenne continue de recommander à la France de poursuivre ses réformes économiques et notamment la réduction de sa dette publique et plus largement de ses dépenses. Donc en novembre 2024, cette Commission européenne a apporté son soutien au gouvernement français, menacé de censure, en approuvant ses efforts de rigueur.
Le projet de loi de finances 2025 a donc été construit pour réaliser un effort urgent de 60 milliards d'euros en 2025. L'objectif de ce PLF 2025 était de ramener ce fameux déficit public au seuil de 3 % à l'horizon 2029, au lieu de 6,4 % en 2024 et de le contenir à 5 % en 2025.
Les collectivités territoriales auraient dû être associées aux efforts de maîtrise du déficit public pour au moins 5 à 6,5 milliards d'euros selon les sources. Finalement, un mécanisme de précaution pour ces collectivités, ciblé sur les plus grandes collectivités, avait été prévu afin de permettre une mise en réserve de fonds en 2025 et le renforcement à partir de 2026 des mécanismes locaux de précaution et de péréquation au bénéfice des collectivités les plus en difficulté.
La ville de Pessac était concernée et devait contribuer à hauteur de 1,3 million d'euros. Ce fonds de précaution pour les collectivités aurait été alimenté par un prélèvement limité à un maximum de 2 % des recettes réelles de fonctionnement en excluant les collectivités les plus petites ou les plus fragiles. Le panel ciblé au départ 450 collectivités dont le budget était supérieur à 40 millions d'euros.
Quelques préconisations : le remboursement de TVA appliqué aux dépenses d'investissement et certaines dépenses de fonctionnement des collectivités devaient être réduits de 800 000 euros. Après avoir augmenté pendant deux années consécutives le montant de la dotation globale de fonctionnement, elle devrait être stabilisée à environ 27 millions d'euros. Le fonds vert aurait été amputé de 1,5 milliard d'euros par rapport à 2024 et donc ce fameux projet loi de finances 2025 intégrer aussi la volonté de trouver une trajectoire de retour à l'équilibre de la CNRACL en augmentant le montant des cotisations.
Pour rappel, la CNRACL est la caisse de retraite des fonctionnaires. Les travaux de préparation budgétaire pour la Ville de Pessac ont été conduits en s'appuyant bien évidemment sur ces hypothèses. Le projet de loi de finances prévoyait l'extinction du filet de sécurité 2023 qui constituait un soutien exceptionnel aux collectivités dans le contexte d'importantes hausses de l'inflation. Ces propositions que le Premier ministre a qualifiées de partenariats de responsabilité n'ont pas emporté l'adhésion des élus locaux.
En réponse au recours à l'article 49.3 qui engageait la responsabilité du gouvernement, les députés ont voté en faveur de la motion de censure déposée et en conséquence ont fait tomber le gouvernement Barnier, début décembre 2024. La situation est inédite depuis 1962. La France n'a pas eu de budget durant quelques temps et a dû mettre en œuvre une loi spéciale pour assurer la continuité de l'État.

En ce qui concerne notre ville, elle doit se doter d'un budget en intégrant des marges de manœuvre afin de participer à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique.
Pour Pessac : nous maintenons quatre engagements. Ayant réussi à préserver sa situation financière par des efforts collectifs qui ont permis de faire face aux différentes crises, la Ville reste vigilante dans ses prévisions, tout

en maintenant ses objectifs responsables, ambitieux, à haut niveau de service et son soutien auprès des plus fragiles.
Pessac avait fait le choix d'une mise en perspective pluriannuelle de ses actions pour donner sur une période de long terme encore plus de force à ses engagements pris auprès des Pessacais, et les inscrire dans un calendrier préétabli.
En début de mandat, les engagements pluriannuels de la Ville ont été consolidés, programmés et structurés, concrétisant ainsi les ambitions politiques municipales. Elle réaffirme son engagement pour une écologie du quotidien, mise en œuvre durant toutes ces dernières années et plus particulièrement par les actions suivantes : le plan vélo, le plan bien-être animal, les actions de participation citoyenne, le plan climat et le plan lumière.
La Ville affirme ses engagements en termes d'objectifs socialement et environnementalement responsables, véritable boussole de l'action municipale qui conduira à l'élaboration de l'agenda des solutions durables dont les principaux axes sont portés par les objectifs de développement durable, les ODD, comme les achats socialement et écologiquement responsables ou son schéma d'aménagement nocturne.
La Ville a mis en œuvre le plan Écocité en réponse à la crise énergétique et permettant ainsi de poursuivre l'action déjà entamée par la Ville dans ce domaine. Elle développe également la participation citoyenne de proximité avec les ateliers « J'agis pour mon quartier » et notre municipalité considère que les collectivités jouent un rôle déterminant dans la lutte contre le changement climatique pour améliorer ses performances face aux enjeux écologiques.
Pessac a choisi une démarche de budgétisation verte pour mesurer sa contribution, piloter sa trajectoire et ajuster ses actions.
Les orientations budgétaires de la Ville de Pessac traduisent l'affirmation d'une volonté politique continue et d'une démarche globale depuis de nombreuses années pour lutter contre le réchauffement climatique et le déclin de la biodiversité par l'atteinte des 17 objectifs de développement durable, « ODD », rassemblés dans les quatre finalités de notre agenda des solutions durables. Climat, nature et biodiversité, mieux vivre la Ville ensemble, mode de production et consommation responsable.

L'engagement numéro 1 est de renforcer la qualité du lien social, promouvoir les échanges, la solidarité pour une Ville tolérante et bienveillante envers celles et ceux qui en ont le plus besoin au regard des défis climatiques. Nous sommes particulièrement concernés au CCAS, bien évidemment, puisque c'est notre cœur de métier. Renforcer la cohésion sociale et la solidarité, avec notamment, l'ouverture d'un lieu d'accueil pour les sans domicile fixe, le Répit, que je vous avais présenté, et qui ouvrira probablement ses portes en fin d'année 2025.
La réouverture aussi du poste de la police municipale d'Arago.
La confirmation de la brigade de nuit qui étend ses horaires à 2h du matin 7 jours sur 7 nous mettons donc l'accent sur la sécurité de nos concitoyens.
L'accompagnement social des habitants du quartier de Haut Livrac suite à la fermeture du centre social. La réouverture de la plateforme des services qui va donc se réinstaller à Saige en avril 2025.
L'extension des horaires lecture publique et requalification de la médiathèque Jacques Ellul.
La création d'un pavillon de la musique et des arts, ce projet prend forme et concernera 1 800 m² de plancher pour accueillir les écoles de musique, des studios de répétition et d'enregistrement, une nouvelle salle d'exposition, des locaux communs.
L'organisation de manifestations d'accès à l'emploi, job dating, Coup de boost, la semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap notamment, le PEDT, projet éducatif territorial 2022-2025, qui est une proposition spécifique de parcours éducatif pessacais pour l'année scolaire 2024-2025, développer les mobilités douces avec l'achat de vélos électriques, de véhicules électriques, l'implantation d'arceaux pour rendre le stationnement de ces vélos pratiques donc au CCAS nous en avons 8 et 10 à la Ville.
Permettre l'épanouissement individuel et collectif, avec le PRU de Saige, cette rénovation du quartier rentre dans le champ des « Quartiers de demain ».
Le dispositif santé-prévoyance, promouvoir une citoyenneté active et innovante avec le PEDT, conforter la démarche concertée et participative, les assises du sport, qui vont bientôt avoir lieu avec une démarche de concertation qui est prévue pour le premier trimestre 2025, la réhabilitation et l'extension de la maison municipale du Monteil qui est en phase finale.
Le budget participatif pour cette cinquième édition avec 400 000 euros dédiés, l'aménagement du hall de l'Hôtel de Ville qui est prévu dans le courant de l'année 2025.

L'engagement numéro 2, il s'agit de lutter contre l'érosion de la biodiversité en promouvant la protection des espaces naturels, publics ou privés, et en visant un objectif zéro artificialisation. Lutter contre les îlots de chaleur et l'artificialisation des sols, renforcement de la végétalisation, de la dé-imperméabilisation aussi des cours, participation au projet Un millier d'arbres portés par Bordeaux Métropole, maintenir et renforcer la biodiversité en ville, l'aménagement des parcs du centre-ville, vous l'avez déjà constaté et je crois que l'on continue encore à

en aménager d'autres, agir en faveur de la cause animale, 95 % des 24 actions du plan cause animale ont été lancées ou terminées, lutter contre le gaspillage et les sources de pollution des eaux.

L'engagement numéro 3, c'est s'adapter et lutter contre le réchauffement climatique en visant la neutralité carbone en 2050 et en faisant de Pessac une ville laboratoire en matière d'exemplarité. Valoriser et développer les énergies renouvelables, notamment, avec une ville qui a développé ses énergies renouvelables sur les bâtiments, c'est important, la Maison de l'Écosite du Bourgailh, le projet de rénovation de la maison du Monteil et de construction de cette nouvelle salle, le projet Georges Leygues qui est conçu avec un chauffage assuré en partie en géothermie et bien sûr la piscine de Cazalet qui est construite avec des technologies très innovantes.
Améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux et sites sportifs, 17 bâtiments sont concernés, atteindre la neutralité carbone en 2050.

Pour terminer voici l'engagement numéro 4 : promouvoir un mode de production et de consommation responsable avec des achats de la Ville qui concourent à la réussite du modèle de transition écologique et de lutte contre l'éloignement de l'emploi grâce à l'adoption en 2022 du SPASER dont on avait déjà parlé.
Aussi, une alimentation saine et durable avec le soutien du commerce en centre-ville, la qualité de l'alimentation pour tous les âges, effectivement la Ville concède la charge du service de restauration collective depuis plusieurs décennies sous la forme d'une délégation de services publics. Cela comprend notamment la production et la livraison quotidienne de près de 5 000 repas en liaison froide aux enfants des écoles, des accueils de centres loisirs, des séniors qui sont bénéficiaires des foyers restaurants et du portage de repas à domicile et des agents de municipaux.
Pour terminer, au CCAS, nous avons une chargée de mission santé et handicap afin de favoriser l'activité physique et le bien-être pour tous dans un environnement apaisé. Effectivement, l'ouverture de la piscine Cazalet va promouvoir cette activité physique à découvrir dans de jolis bassins, qui seront spacieux et agréables, etc. La rénovation aussi des terrains de tennis Razon.
Encourager le recyclage et le réemploi des matériaux, l'adhésion à l'association des villes pour la propreté urbaine.
L'opération de collecte, réduction et valorisation des déchets, qui fonctionne bien. La Ville a participé à la collecte d'une tonne et 75 kg de déchets électroniques dans le cadre du mois de numérique. Pour l'opération zéro déchet, la Ville a coordonné les actions de six quartiers qui ont collecté pas moins de 1 632 kg de déchets. La mise en place aussi du zéro déchet sur les marchés de Pessac qui est une démarche qui vise à réduire au maximum la production de déchets, à développer la pratique du tri et la valorisation des déchets par les commerçants. Bordeaux Métropole et les services municipaux ont engagé des actions aussi visant à réduire les contenants mis à disposition pour limiter l'incitation à jeter.
Tous les Pessacais le savent, nous avons quelque peu modifié notre manière de procéder avec les bacs et le tri des déchets depuis le mois de Janvier.
Depuis le 1er janvier 2024, la Ville de Pessac a contractualisé un marché public avec la société Les Détritivores pour collecter les biodéchets de la restauration scolaire et les valoriser en compost.
Ainsi s'achève la présentation synthétique des nombreuses actions mises en œuvre sur notre belle commune de Pessac. Elles sont mises en place en faveur d'un mieux vivre ensemble dans un environnement et un cadre de vie agréables.

Au niveau du CCAS, à présent, les grands équilibres financiers démontrent une situation financière saine et à préserver pour continuer à œuvrer pour les Pessacais les plus fragiles.
En l'absence du projet de loi de finances 2025, la Ville avait donc souhaité présenter un budget responsable. Déjà soulignée par la Chambre régionale des comptes en 2019, la qualité de gestion comptable de la Ville est reconnue.

Je ne reviens pas sur la présentation du contexte national qui contraint effectivement toutes les collectivités territoriales à faire des efforts de construction budgétaire assez contraints et comme les précédents d'ailleurs, mais cette année la situation était plus inquiétante. De gros efforts ont été réalisés, comme pour la Ville, le CCAS s'inscrit dans les priorités du mandat, notamment celle de l'attention qu'elle porte aux plus démunis, aux plus fragiles, à nos aînés et personnes en situation de handicap et aux plus précaires.
C'est aussi un secteur où l'innovation dans le domaine de l'autonomie, de la santé, du social, de la petite enfance, des solidarités, sont autant d'axes à mettre en œuvre qui fondent le bien-vivre dans notre Ville et dans lesquels le CCAS développe son champ d'intervention depuis plusieurs années. L'exemple du Répit en est l'illustration.
Les dépenses croissent, notamment celles liées aux décisions de l'État en matière de rémunération et les recettes stagnent ou diminuent.
Au vu de l'ensemble de ces éléments, il a été nécessaire de maintenir le niveau de subvention de la Ville de l'année passée, qui avait fortement augmenté en 2023, pour poursuivre cette dynamique.

Pour 2025, la situation devrait se stabiliser grâce aux efforts de gestion et à la maîtrise des autres dépenses, à la recherche de financement auprès des partenaires, CAF, Conseil départemental notamment, et à la dynamique des produits de service.
Le budget global, mais qui vous sera présenté dans le détail au prochain conseil d'administration prévu en avril prochain, concernant les dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 9,6 millions d'euros pour le CCAS, globalement. 79 % de ce budget concernant les dépenses réelles de fonctionnement des ressources humaines, pour un montant de 7,6 millions, ce qui explique la rigidité de la structure des dépenses du CCAS.
Toute nouvelle mesure mise en œuvre par l'État a un impact direct. Augmentation du point d'indice en 2023-2024, augmentation du taux de cotisation la CNRACL, et augmentation de la rigidité de ces dépenses.
Ce budget de 9,6 millions d'euros est composé du secteur petite enfance pour 5,6 millions d'euros, de la direction autonomie santé pour 2 millions d'euros, 1,1 million d'euros pour les solidarités 1,1 million d'euros, et 900 000 euros pour l'administration générale et le PRE, le programme de réussite éducatif.
Le secteur petite enfance, avec l'ensemble de ses structures, représente 58 % des dépenses du CCAS. L'autonomie santé pèse pour 21 % dans les dépenses du CCAS. Elle inclut les subventions au SAAD et à la Résidence autonomie.
Les secteurs solidarité, administration générale et programme de réussite éducative représentent respectivement 11 et 10 %.
La répartition des charges du personnel à présent, comme je l'expliquais, c'est vrai que la petite enfance consomme 65 % de personnel, parce qu'effectivement nous avons de nombreuses structures, un service d'accueil familial avec 36 auxiliaires de puériculture.
Le service des solidarités représente 13 % du personnel, la direction autonomie santé 15 %, et l'administration générale et le programme de réussite éducative 7 %. La petite enfance est la direction la plus consommatrice en tout, en moyen humain, en moyen financier, avec 110 agents. Si on fait un zoom justement sur la petite enfance, comme je l'indiquais, cela représente 58 % des dépenses réelles du CCAS. La masse salariale de la direction petite enfance représente 89 % des dépenses réelles du secteur pour un montant de près de 4,8 millions d'euros. Le budget de fonctionnement de la petite enfance, hors charge de personnel, s'établit à un peu plus de 600 000 euros.

La direction petite enfance a pour objectif d'accompagner les familles autour de la parentalité, de proposer des places d'accueil en établissement petite enfance pour les enfants âgés de 0 et 3 ans et organiser de nombreuses animations tout au long de l'année. Les recettes sont en progression de 12 %. Des actions ont été conduites afin d'optimiser les recettes de la CAF dans le cadre de la Convention territoriale globale. Une analyse et un suivi régulier des places disponibles sont réalisés pour améliorer le taux de remplissage afin de garantir une optimisation des recettes de la CAF et la participation des familles.

Les solidarités représentent 1,1 million d'euros, une dynamique active des équipes permet de mettre en œuvre un accompagnement plus rapproché pour les plus précaires et de travailler leur autonomie, tant en individuel qu'en collectif. L'effort porte sur la prise en compte du signalement d'habitants qui sont dans le non-recours aux droits et dans un profond isolement social, l'articulation des soutiens alimentaires sur le territoire, le soutien apporté aux sans domicile fixe en lien avec l'association « Imagine Demain », l'hébergement pour les femmes victimes de violences en partenariat avec l'association Maison de Simone, l'accompagnement sur la thématique de la fracture numérique, des ateliers collectifs sur la thématique maîtrise des énergies, ainsi que de la socio-esthétique, entre autres le café logement également et le café gourmandise, la mise en place d'actions collectives au sein de la Maison de l'accompagnement avec aussi un programme d'accès à l'insertion par la culture avec Culture du Cœur qui est notre partenaire depuis de nombreuses années.
Cette direction portera en 2025 le projet « Le Répit », accueil de jour, accueil de jour de personnes en situation de grande précarité, d'exclusion ou d'errance.
La question du logement sera un axe fort de 2025 avec l'intégration du service logement au sein de la direction des solidarités pour mieux appréhender l'accès au logement social. Le service logement est rattaché à la direction des solidarités et la responsable en est Myriam BELLINI qui est également la directrice des solidarités.
Je tiens à préciser que c'est un accompagnement important et aussi une réactivité qui est demandée aux travailleurs sociaux.
Quasiment tous les jours, la Direction reçoit des signalements de personnes qui sont à la rue, de SDF qui dérangent parce qu'ils sont bruyants créant des nuisances pour les riverains, des personnes qui sont marginales et qui vivent dans des conditions dramatiques tel qu'un Monsieur âgé qui récemment a son hébergement situé sur un vaste terrain a pris feu, un accompagnement vers un nouveau foyer a été nécessaire, cela a nécessité de la patience, de l'écoute de la persuasion par le travailleur social qui a réussi à mettre en place une relation de confiance avec cette personne, ce qui n'était pas évident car ce Monsieur vivait de manière marginale.
C'est souvent le cas, la difficulté majeure qui est de réussir à créer du lien avec les personnes en grosse difficulté qui vivent des fois de manière marginale depuis des décennies.

Nous avons une sortie de crise très positive pour cet accompagnement qui est l'intégration en foyer collectif au sein duquel il peut poursuivre son parcours de vie dans la dignité avec tous les soins dont il peut avoir besoi entouré de ses deux chiens qui sont acceptés au sein de l'établissement.
Chaque jour, des signalements arrivent au sein de la Direction des Solidarités que je remercie vivement pour leur formidable travail de terrain réalisé en transversalité avec les autrez directions de la ville notamment la Police municipale et les Mairies de secteurs.
La direction autonomie santé, le montant de la subvention portée par CCAS pour le budget annexe de la Résidence autonomie représente près de 230 000 euros en 2025
Le budget du CCAS prend en charge toute l'année les salaires des cinq agents affectés à ce service. Ces salaires sont remboursés en fin d'année par le budget annexe pour un montant de 225 000 euros.
Le montant de la subvention prévue pour le service d'aide à domicile est de 400 000 euros pour 2025.
Le montant des remboursements en recettes ressources humaines au CCAS est évalué à 193 000 euros.

Les activités de la direction Autonomie santé sont riches et se développent : lutte contre l'isolement, atelier de prévention pour le maintien de l'autonomie dans le cadre du bien vieillir, développement du rendez-vous des aidants et des activités intergénérationnelles, des ateliers de lutte contre la fracture numérique sont animés par des jeunes en service civique dans le cadre d'un partenariat avec Unicité.
Les actions de prévention santé, mais aussi de promotion des bonnes pratiques seront poursuivies ainsi que l'accompagnement proposé par le point accueil handicap et les actions en faveur de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap
Je ne vais pas forcément y revenir, je ne vais pas détailler toutes ces actions, mais elles sont nombreuses, notamment celles pour la promotion de la santé et sur le handicap qui sont, comme on l'indiquait au Conseil Municipal, deux domaines que nous avons initiés en 2014 avec des chargés de mission respectives sur ces deux domaines, le développement d'actions multiples depuis 2014 sur ces deux domaines qui prennent en compte les besoins et attentes du public en matière de prévention santé, sur toutes les pathologies de santé publique, notamment en direction des femmes qui sont souvent les grandes oubliées des soins aussi parce qu'elles s'occupent de leur famille, mais pas forcément d'elles.
Concernant le domaine du handicap, le point accueil handicap est très important pour répondre aux questions posées par les Pessacais qui sont en demande, parce que bien souvent la MDPH est complètement saturée, même s'ils instruisent les dossiers, ils sont complètement débordés par ces demandes, donc les délais d'attente sont très longs et ces personnes-là sont vulnérables, fragiles et ont besoin de réponses. Le point accueil handicap via le conventionnement avec 12 associations, expertes dans le domaine, reçoit ces familles, ces personnes quelques fois isolées pour répondre du mieux possible à leurs attentes et aux besoins. Nous avons également initié la Commission communale d'accessibilité qui se réunit au moins une à deux fois par an.
Le 11 février dernier a eu lieu le Conseil Municipal, c'était les vingt ans de la loi du 11 février 2005, qui portait essentiellement sur l'accessibilité, l'amélioration de l'accessibilité en ville pour les personnes handicapées et les compensations que peuvent recevoir ces personnes en situation de handicap par rapport aux besoins émergents nécessaires pour qu'ils puissent se mobiliser sur une commune, pour qu'ils puissent vivre décemment, avoir des aides humaines et matérielles. Si vous voulez dire un mot, Mme LOUNICI, M. LAGARRIGUE, je vous cède la parole. »

Monsieur LAGARRIGUE déclare : *« Pour les vingt ans de la loi handicap, oui, cela a amené beaucoup de choses, mais on est encore loin du compte, il ne faut pas se leurrer. Quand je dis «on est loin du compte», je parle en règle générale. Quand on voit les Jeux olympiques à Paris, où les Jeux paralympiques, que le métro n'est pas accessible, rien que cela, ça heurte les personnes en situation de handicap.*
C'est vrai que c'est une initiative que j'avais eue de mon cas personnel, parce qu'il y a quelques années lorsque ma fille est tombée en malade, j'étais venu en mairie et je n'avais pas eu de réponse, parce qu'en mairie on m'avait répondu : «On ne sait pas.» À l'époque je ne connaissais pas le CCAS, parce que c'est vrai que les Pessacais ne connaissaient pas forcément le CCAS pour être un lieu d'écoute et d'accueil. J'ai donc initié le point accueil handicap avec Mme GAU, et c'est vrai qu'on est un peu débordé à l'heure actuelle. Pourquoi ? Parce qu'en fait la MDPH, la Maison départementale des personnes handicapées reçoit des dossiers, mais que fait-elle ?
Elle donne un dossier et en fait la personne en situation de handicap et surtout les aidants se débrouillent. Il n'y a aucune aide entre le moment où on leur donne un dossier et le moment où on remet le dossier. Si vous ne remettez pas un dossier dans les règles, il ne se passera rien. C'est repoussé encore pour quatre, cinq, six mois. C'est une horreur. C'est vrai que maintenant, avec le Point accueil handicap et les associations qui nous aident, je peux vous assurer, on fera peut-être un focus un jour, mais je ne vous raconte pas le nombre de Pessacais qu'on a aidés. Et rien que ça, le CCAS peut en être fier. Toutes les autres thématiques liées au handicap, vous les connaissez, je ne vais pas les énumérer, mais c'est vrai que ce Point accueil handicap est vraiment la force de Pessac. Alors, bientôt il va y avoir aussi la journée pour l'audition, c'est pareil, ça a démarré il y a trois ans avec une association qui est partenaire de la commission pour l'accessibilité, et la première année ça avait bien fonctionné, la deuxième

année ça avait hyper bien fonctionné, tous les agents ont été invités aussi à faire un dépistage, et on s'est aperçu qu'ils étaient très demandeurs, et maintenant on a doublé le nombre de personnes pour recevoir, pour faire les tests. La troisième année, donc c'est cette année, et ce sera courant du mois de mars. »

Madame GAU déclare : *« Nous pouvons parler de l'investissement sur la boucle magnétique très utile pour les réunions. »*

Monsieur LAGARRIGUE déclare : *« Le CCAS a investi sur deux boucles magnétiques. C'est un outil qui permet aux personnes malentendantes d'entendre ce qu'on dit. C'est un outil assez simple, et c'est surtout que c'est une boucle magnétique nomade, on peut la transporter quand on fait une réunion à dans une autre salle. Ici par exemple c'est très facile, on branche la boucle magnétique et ça fonctionne. Sur Bellegrave, c'est pareil, mais sur d'autres salles communales, ça peut également fonctionner. Le cabinet a une boucle magnétique, il suffit donc d'en faire la demande. »*

Madame LOUNICI déclare : *« Merci, Mme GAU. On en a parlé en Conseil Municipal, vous l'avez bien dit, la santé est un axe très fort à Pessac, tout d'abord parce que nous avons cette sensibilité particulière, M. le Maire connaît la santé. Nous sommes deux élus soignants, pas seulement, mais nous avons également la chance d'être sur un territoire où nous avons des équipements de santé de grande importance et de grande qualité.*
Haut Lévêque sur notre territoire, d'une manière générale le service à Bordeaux est toujours sur le podium des meilleurs services, soit premier, deuxième. Donc forts de ces équipements que nous avons, forts de notre envie aussi, avant 2014, il n'y avait pas de délégation de santé. On a très vite réfléchi avec le Maire et le CCAS, on a mis en place cette délégation de santé, dont je suis très fière de porter les différentes actions avec Mme GAU, et l'ensemble de nos adjoints.
Juste pour vous dire que depuis quelques mois, nous sommes labellisés d'une certaine manière parmi les villes santé, nous faisons partie du réseau français des villes santé. C'est un dossier que nous avons présenté, c'est une candidature que nous avons présentée, toutes les villes ne le sont pas. C'est justement au vu de toutes nos actions que nous faisons sur la santé, Mme GAU en a parlé un petit peu, je ne vais pas les énumérer, ce serait trop long, que le réseau français des villes santé, qui est également rattaché à l'OMS, a approuvé notre candidature. Le fait de faire partie de ce réseau nous engage à mettre de la santé, de la réflexion de la santé sur toutes nos politiques publiques. Ça veut dire que la santé, elle doit ruisseler sur les différentes délégations.
Le handicap, l'urbanisme, le logement, tout doit être pensé, chaque projet dans les différentes directions doit être pensé avec ce prisme de la santé, un petit peu comme le prisme de la transition écologique, et de toute manière les deux se rejoignent. Cette politique santé est donc un axe très fort, tout n'est pas parfait, il y a encore beaucoup à faire.
Je crois qu'il y a 7 millions de Français qui n'ont pas de médecins traitants. À Pessac, nous avons de la chance, nous ne sommes pas un désert médical, mais nous faisons en sorte qu'il n'y ait pas d'illégalité d'accès aux soins, parce que c'est le plus important, que chaque citoyen puisse avoir accès à un médecin traitant, à un parcours de soins, et on met l'accent sur les grands messages de santé publique, puisque nous sommes l'échelon le plus près de l'habitant pour faire passer les grands messages de santé publique sur la nutrition, sur l'activité physique adaptée, sur le dépistage du cancer, sur la prévention de maladies chroniques. Voilà un peu résumée la vision qu'à la Ville de Pessac et le CCAS, pour faire en sorte que la santé devienne un sujet au niveau de toutes les politiques publiques. Je n'en dirai pas davantage, ce serait trop long. »

Madame GAU déclare : *« Merci chers collègues. Un petit mot sur l'administration générale, comme je vous l'indiquais, cela représente 10 % du budget des dépenses réelles du CCAS. C'est un budget de fonctionnement qui est en baisse par rapport au BP 2024. Les achats sont gérés rigoureusement pour compenser l'augmentation de l'affranchissement, du carburant, des assurances du parc automobile, la hausse de prix liée à la négociation de l'avenant concernant le marché des assurances, l'achat d'équipements de protection individuelle pour tout le CCAS et du matériel de communication. Carole CORLOUER qui est la cheffe de l'administration générale négocie tous les contrats de manière vraiment drastique. Tout est bien géré, elle a même réussi à faire des économies.*

Madame LOUNICI déclare : *« Vous avez parlé de la hausse de l'affranchissement et du carburant, qu'en est-il de l'énergie ? L'année dernière, on avait eu une forte hausse de tous les flux. Qu'est-ce qui est prévu pour 2025 ? »*

Madame GAU déclare : *« La tendance est à présent à la baisse, ce qui est encourageant. L'administration générale centralise tous les versements de subventions pour le CCAS, également, en dehors de la petite enfance. Ces subventions versées représentent à peu près 18 % des dépenses, c'est-à-dire à peu près 150 000 euros.*
Le parc automobile est renouvelé avec des véhicules électriques et des vélos. Nous avons aujourd'hui deux véhicules électriques, le troisième arrive, et huit vélos, avec une borne qui a été installée, sachant que vous savez

que le CCAS est mitoyen avec une résidence locative, il a donc fallu l'autorisation de la résidence Saint-Martin pour pouvoir mettre en place la borne.

Le programme de réussite éducative est un programme national qui a été mis en place sur Pessac en 2007 et qui s'inscrit dans le cadre du contrat de Ville.
Il s'articule avec plusieurs dispositifs tels que le PEDT, le CLAS, Contrat local d'accompagnement à la scolarité, le CLSPD, le contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance.
Ce dispositif, comme vous le savez, s'adresse aux enfants de 2 à 16 ans issus des quartiers politiques de la Ville et qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable. Son objectif est d'accompagner les enfants et les adolescents des quartiers prioritaires qui présentent des fragilités et contribuer à leur épanouissement personnel en tenant compte de leur environnement et de leurs difficultés.
Le PRE, quels sont les quatre axes principaux ?
Coordonner l'ensemble des professionnels qui gravitent autour de l'enfant, soutenir les familles et consolider le lien entre les professionnels et les familles, faciliter l'accès aux droits et valoriser les enfants en souffrance et renforcer l'accès aux soins, à la scolarité, à la culture et au sport, atelier d'apprentissage de la langue française également.

Je passe à présent à la section investissement qui représente, pour 2025, 270 000 euros, 10 000 euros concernent l'administration générale avec justement les véhicules à changer, 10 000 euros pour l'autonomie santé, cela concerne l'achat de mobiliers et d'électroménagers, 35 000 euros pour la petite enfance pour l'achat de petits mobiliers.
Pour la direction des Solidarités, 207 000 euros qui concerne l'aménagement du Répit.
Un total de 262 000 euros prévus pour 2025 en investissement.

Pour conclure, un budget ambitieux, mais prudent et maîtrisé, une volonté de continuer à agir pour tous, un projet phare en 2025, la Maison du Répit. Beaucoup de services rendus et une masse salariale qui pèse sur les trois budgets 80 % de la dépense pour le CCAS, 96 % pour le service à domicile, 42 % pour la résidence autonomie, un soutien actif de la Ville qui perdure avec une subvention versée de 6.200.000 mille euros pour 2025.

Objectif financier : contenir l'évolution des charges et maintenir une situation financière saine malgré l'inflation. Le coût de l'énergie semble se maintenir à la baisse.
Objectif : continuer à offrir aux personnes les plus fragiles et à nos aînés des services de qualité, un projet ambitieux, la Maison du Répit, pour mieux accueillir les sans domicile fixe. Le budget du CCAS demeure maîtrisé malgré la crise économique et des recettes qui stagnent.
La subvention de la Ville qui a fortement augmenté en 2023 est maintenue en 2024 et 2025. Elle permet de dégager un fonds de roulement suffisant en fin d'exercice.
Concernant la Direction Petite enfance, les aides de la CAF sont en hausse du montant de l'inflation et les taux de remplissage permettent de maintenir les recettes des usagers. Pour cette année, nous avons eu de la chance parce que le Département est en grosse difficulté financière, personne ne l'ignore.
Néanmoins à la Conférence des financeurs qui participe au cofinancement d'un certain nombre d'ateliers dédiés aux personnes âgées, nous avons obtenu le versement de 2022 et 2023 (70.000 euros) qui n'avaient pas encore été versés.
Par contre, nous ne savons pas si 2024 sera versé et 2025 encore moins parce que le Département est en grosse difficulté financière.
Cette présentat ion du ROB s'achève. Avez-vous des questions ou des commentaires ? Je vous invite à le parcourir en détail, il est très intéressant. Le diaporama sera versé au compte rendu. C'est une synthèse qui est intéressante conserver sur le fonctionnement du CCAS. Ainsi, nous constatons que le rapport d'orientation budgétaire du CCAS 2025 a été présenté en séance. Je vous remercie.
Nous pouvons libérer Kittry que je remercie encore de nous avoir accompagnés sur cette présentation et pour le travail de préparation accompli avec Carole et Emilie. »

Délibération 2025-07
Objet : Rapport de situation comparée en matière d'égalité femmes hommes – Année 202

Mme Patricia GAU, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant :

Depuis le 1er janvier 2016, dans les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants et préalablement aux débats sur le projet de Budget, le Maire ou le Président de l'EPCI doit présenter au Conseil Municipal ou au Conseil communautaire, un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur son territoire.
Ce rapport doit documenter les inégalités professionnelles entre femmes et hommes au sein de la collectivité ; recenser les politiques publiques menées par la collectivité en faveur de l'égalité femmes hommes sur son territoire (conception, mise en œuvre et évaluation) et fixer des orientations pour corriger les inégalités.
Les données présentées concernent l'année 2023 ou l'année scolaire 2023/2024 selon le fonctionnement des directions.
Dans sa première partie, réservée aux ressources humaines de la collectivité, le rapport de situation expose les données relatives aux conditions générales d'emploi (effectifs, répartition, rémunération, promotions…), à la formation, aux conditions de travail, aux congés.
Plusieurs points saillants sont à noter :

- Au sein des services du CCAS et de la Ville de Pessac, on comptabilise 77 % de femmes (dont 92 % au CCAS), ce qui est supérieur à la moyenne nationale 63 % FPT.
- À Pessac, **les femmes sont très représentées dans les postes de direction,** avec en moyenne 67 % de femmes, que ce soit au niveau de la direction générale, des postes de directrices, ou encore chez les responsables de service (32 femmes sur 48 personnes).
- Enfin, la loi du 19 juillet 2023 visant à « renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique » a instauré **l'indice égalité,** dans un souci de transparence et d'égalité femmes hommes. La Ville de Pessac a obtenu **le score de 89 sur 100 soit bien au-dessus du minimum requis de 75 sur 100.** Ces résultats sont encourageants et seront traduits en 2025 dans le nouveau plan d'action triennal.

La seconde partie recense les actions et politiques publiques développées par la collectivité en vue de la promotion de l'égalité femmes hommes. Ainsi, on peut citer des projets récurrents et/ou événementiels comme à la Direction des Sports avec l'organisation de la journée internationale des droits des femmes autour du 8 mars, au CCAS avec les opérations « Octobre rose » pour la lutte contre le cancer du sein et le Bus du cœur, à la Direction de la Culture à travers la lecture publique, à la Direction de la Jeunesse qui conduit à de nombreuses actions. On peut aussi noter les démarches de long terme, de fond, comme celles portées par la direction de l'Enfance à travers le Projet Éducatif de territoire ou les parcours éducatifs pessacais qui proposent des interventions autour de l'égalité dans les écoles. Enfin, lorsque les publics féminins sont peu présents, les services se posent systématiquement la question de mieux les mobiliser, afin d'aboutir à un meilleur équilibre (PAMA, Vibrations Urbaines par exemple). Ainsi, à travers tous les projets portés par les directions de la Ville et du CCAS, on mesure combien les enjeux d'égalité femmes hommes sont aujourd'hui intégrés dans les pratiques et les projets de la collectivité.

Le Conseil d'Administration décide :
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi du 12 mars 2012,
Vu la Loi du 4 août 2014 et plus précisément son article 61,
Vu la présentation au Comité Social Territorial en date du 04 février 2025.

- De prendre acte de la présentation du rapport de situation sur l'égalité femmes hommes pour l'année 2024.
Il est pris acte du présent rapport.

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE** et **ADOPTE** cette délibération à l'unanimité.

Madame GAU déclare : *« Le rapport de situation comparée en matière d'égalité femmes hommes 2024, a été présenté par ma collègue Fatiha BOZDAG en séance du Conseil Municipal mardi soir dernier.*
Cette notion d'égalité entre les femmes et les hommes est l'affaire de toutes et tous, et en particulier celle de la fonction publique territoriale qui se doit de faire preuve d'exemplarité en portant haut et fort les principes républicains.
Au sein de la Ville et du CCAS, l'égalité n'est pas qu'un principe. Les femmes y occupent une place prépondérante à des postes à responsabilité. 71 % des responsables de service sont des femmes et le taux de féminisation atteint 75 % au sein de la direction générale.

L'indice d'égalité introduit par la loi du 19 juillet 2023 dans un souci de transparence et d'égalité femmes hommes est de 89 sur 100 à Pessac, soit bien au-dessus du minimum requis de 75 sur 100. Chaque année, la Ville avance un peu plus pour que les femmes et les hommes qui y travaillent soient reconnus pour leurs compétences à leur juste valeur.
Depuis près de dix ans, la mission égalité œuvre au quotidien pour le déploiement d'une politique publique ambitieuse d'égalité et de lutte contre les discriminations qui a donné naissance au réseau « Pessac s'engage ». Ce dernier porte des actions de sensibilisation auprès des Pessacaises et des Pessacais, mais aussi auprès des forces associatives, éducatives, économiques et culturelles de notre commune.

Pour autant de nombreux défis restent à relever.
L'année 2024, marquée par l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques en France, a été l'occasion pour la Ville de mener un important travail de fond autour du sport féminin. Ce dernier a servi de fil rouge aux actions menées le 8 mars, dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes.
La Ville œuvre aussi en faveur de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, malheureusement toujours en hausse sur le plan national. L'impression d'un violentomètre sur 10 000 sacs à pain et sur 8 000 marque-pages a permis de sensibiliser massivement sur le sujet.
Depuis 2020, la Ville propose en outre à ses agents des sessions de formation autour des propos sexistes, des comportements sexistes et sexuels au travail afin de savoir les repérer, d'agir et de les prévenir.
En 2025, elle élaborera de façon concertée un nouveau plan pour l'égalité professionnelle. Comme vous pouvez le lire sur cette diapositive, quelques caractéristiques, donc la Ville de Pessac, 624 agents, 456 femmes et 168 hommes et au CCAS, 134 femmes pour 12 hommes, 146 agents. La Ville et le CCAS de Pessac en 2023 se caractérisent par une majorité de femmes sur les postes de direction et responsables de services.

Concernant la rémunération brute annuelle, il est intéressant de voir qu'il y a peu d'écart de salaire entre les catégories C et B, donc 39 euros brut mensuels au détriment des femmes et 45 euros brut mensuels au détriment des femmes également.
Cet écart de 448 euros brut mensuels au détriment des femmes en catégorie A, s'expliquant par le passage en catégorie A en 2019 des éducateurs de jeunes enfants et des assistants socio-éducatifs, cadre d'emploi féminisé de la filière médico-sociale, moins bien rémunéré que d'autres filières.
Au niveau du temps de travail, à Pessac et au CCAS, seulement 4,6 % des agences sont en temps partiel, 33 agents sur 770, en grande majorité des femmes. Au niveau national, ce taux est de 18 %. Ce taux de temps partiel très bas peut s'expliquer par la mise en place du temps de travail aménagé permettant de moduler son temps de travail en fonction de sa vie professionnelle.
Le plan pour l'égalité professionnelle : équilibrer la répartition de femmes, hommes dans les services, réduire les écarts de rémunération en catégorie A, améliorer l'équilibre vie professionnelle-vie privée, définir un plan de formation associé au plan d'action, communiquer sur le plan d'action, prévenir et traiter les discriminations.
Ce sont les six axes sur lesquels travaillent effectivement les ressources humaines et l'ensemble des services concernés.
L'année 2023 a encore une fois été riche en projets et événements mettant à l'honneur l'égalité.
Au niveau de la direction de l'enfance, l'égalité filles garçons est un objectif essentiel de projets éducatifs de territoire pour la Ville de Pessac. De nombreux projets sont mis en œuvre chaque année.
Ce qui est intéressant, c'est de commencer à communiquer justement vers des enfants assez jeunes pour que leur état d'esprit soit tout de suite assez enclin à respecter justement cette égalité par la suite.
Fresque collective pour célébrer le vivre-ensemble, les élèves de l'école Pierre Castaing ont réalisé une œuvre murale sur les thèmes de la mixité, vivre-ensemble et égalité filles garçons.
La direction de la culture a proposé la question de l'égalité entre les femmes et les hommes présentée de façon systématique dans le projet culturel sur la saison 2023-2024, un quart des directions artistiques, metteurs en scène, chorégraphes, est assuré par des femmes.
Enfin, un projet Filles, Garçons, Vivre-Ensemble, à la médiathèque Jacques Ellul, les élèves ont été amenés à réfléchir aux relations garçons filles à travers la découverte de littérature, à s'exprimer sur ce sujet et à questionner les stéréotypes.
Au niveau de la direction des sports, depuis plusieurs années la direction des sports organise une semaine sur la thématique des droits des femmes autour de mars.
En 2023, les sportives pessacaises ont été mises en lumière et une réflexion a été menée pour lutter contre les clichés, idées reçues et autres freins qui pourraient s'opposer à la pratique sportive des femmes dans tous les domaines.
L'équipe de la PAMA est attentive aux conditions d'accueil des femmes en proposant une programmation dans laquelle au moins une musicienne doit être présente sur scène à chaque concert, en étant vigilante aux comportements sexistes des utilisateurs des studios, en mettant à la disposition des protections hygiéniques, en libre accès dans les sanitaires afin de lutter contre la précarité mensuelle.

Concernant le CCAS, des opérations de prévention santé, Octobre Rose pour la lutte contre le cancer du sein et le Bus du Cœur des femmes ainsi que la distribution de protections d'hygiène et sanitaire, puisque nous avons travaillé avec une association qui nous a été présentée, « Femmes sans abri » et pour laquelle nous avons collecté auprès des agents du CCAS et de la Ville de nombreux produits sanitaires qui ont été remis à cette association. Une boîte de collecte est aussi positionnée à l'accueil de la mairie.
Depuis 2015, la mission égalité s'est structurée autour de l'égalité et de la lutte contre la discrimination, soutien de projets, coordination autour des journées internationales, les droits des femmes le 8 mars, de lutte contre les violences faites aux femmes le 25 novembre et de la quinzaine de l'égalité, animations de sensibilisation, formation, création d'outils pédagogiques à destination des services.
En effet, je fais un petit aparté concernant le droit des femmes et les violences faites aux femmes, le CCAS est très engagé sur cette thématique avec l'accompagnement de ces femmes au travers de notre partenariat avec la Maison de Simone et aussi avec une structure qui s'appelle la Maison des Femmes située à Mérignac.

À Pessac, nous proposons de l'hébergement, de l'accompagnement, de l'aide, des aides financières, des aides matérielles, de l'écoute et du soutien.
A Mérignac, l'accueil ne se fait qu'en journée, de l'accompagnement et du soutien complètent l'offre.
Nous sommes particulièrement attentifs à cette thématique.

Le réseau Pessac s'engage est composé de 45 structures, se réunissant trois à quatre fois par an pour échanger sur des pratiques, élaborer des outils et des actions, organiser des événements. Une mission d'évaluation de la démarche Pessac s'engage a été lancée fin 2020. À travers tous ces projets, on mesure combien les enjeux d'égalité femmes hommes sont intégrés dans les pratiques et projets de la collectivité.

Je vous remercie pour votre attention. Avez-vous des questions ou des commentaires sur ce rapport qualitatif qui a été élaboré par les deux mêmes personnes qui ont rédigé, comme chaque année et qui travaillent à la direction du développement social urbain, Géraldine KOWALSKI-JUDITH et Stéphanie MARTIN DU PUYTISON responsable de la plateforme ? Un rapport à conserver pour pouvoir s'y référer occasionnellement. »

Monsieur BILLIERES déclare : *« Effectivement, ce rapport est de très bonne qualité. Félicitations aux rédactrices, aux rédacteurs. C'est obligé par la loi. On est obligé de faire ce rapport, il me semble qu'il y a quand même un peu d'énergie qui est gaspillée, ce n'est pas une critique que j'adresse au service, loin de là, mais à l'État, parce qu'il y a quand même bon nombre de renseignements qui sont apportés là-dedans, qui sont détenus par le service des ressources humaines de la commune. C'est ma première remarque. La deuxième, c'est sur l'inégalité entre les salaires. Les fonctionnaires, il y a des indices, un profil correspond à un indice de rémunération, et des primes de qualification. J'ai connu ça, pas dans la territoriale, mais ailleurs. Si deux personnes, un homme et une femme ont la même ancienneté, qu'ils sont au même point d'indice, qu'ils ont les mêmes qualifications, avec les mêmes primes, je ne comprends pas qu'il puisse y avoir une différence. Dans le privé, peut-être, mais dans le public... J'ai du mal à comprendre comment il peut y avoir 448 euros de différence dans les salaires entre les hommes et les femmes. »*

Madame GAU déclare : *« Je suis d'accord avec cette remarque. De toute façon, les salaires de fonctionnaires territoriaux sont construits par rapport à une grille, une grille avec des échelons, des grades, etc. Donc, homme, femme, il n'y a pas de différence normalement, sauf peut-être liée à l'expérience, me semble-t-il, au fait que les femmes s'arrêtent plus souvent en congé parental ou en congé maternité. Ça peut être lié à ces évènements durant le parcours professionnel. C'est peut-être aussi lié à l'évaluation des compétences, la valeur professionnelle. Un avancement d'échelon ou de grade n'est pas systématique. Le manager, chef de service peut aussi émettre un avis défavorable sur un avancement quel qu'il soit. »*

Monsieur LAGARRIGUE déclare : *« Les 448 euros sont à cause de la filière médico-sociale qui est moins bien rémunérés. Vous l'avez dit. C'est le gros écart. Pour le reste, c'est en fonction de l'ancienneté qu'il y a une différence. »*

Monsieur BILLIERES déclare : *« Je ne comprends pas pourquoi il peut y avoir une différence entre une personne qui est dans le médico-social et une autre... »*

Madame GAU déclare : *« Il s'agit des niveaux de salaires. Par rapport aux cadres A, effectivement, il y a cette arrivée massive d'éducateurs jeunes enfants, des filières qui ont intégré des catégories A, alors qu'auparavant ils étaient catégorie B, mais il y a aussi le nombre d'années d'expérience qui joue un rôle. Une personne qui travaille depuis quarante ans et qui est cadre A, par exemple, ou B ou C, gagne plus que quelqu'un qui vient d'arriver au sein de la collectivité pour la même fiche de poste. Le nombre d'année d'expérience impacte également. »*

Madame THIEBAULT déclare : *« Les grilles au niveau salaire, elles ne sont pas genrées. J'ai regardé aussi la moyenne d'âge, il y a énormément d'hommes qui justement sont âgés, il y a énormément d'hommes qui ont 50 ans, alors que chez les femmes la moyenne d'âge est peut-être de 40 ans. »*

Madame CHAINEAUD déclare : *« Ce qui est demandé aussi, c'est la parité dans les jurys, ce qu'il n'y avait pas avant. On a plus de femmes aussi maintenant, parce qu'avant il n'y avait pas la parité dans les jurys, donc quand il y avait un candidat homme et une candidate femme, très souvent c'était l'homme qui était pris. Depuis qu'on a mis la parité dans les jurys, notamment à l'université, pour les professeurs, les maîtres de conférences, etc. Mais c'est pareil dans les autres jurys, il y a maintenant plus d'égalité dans le recrutement. »*

Monsieur LAGARRIGUE déclare : *Pour information, la filière médico-sociale est moins bien rémunérée, mais par exemple la police, ils ne sont pas rémunérés de la même façon que les agents de service à l'intérieur de la mairie. Ce n'est pas du tout la même grille tarifaire. Chaque service a sa grille tarifaire distincte. Pour le médico-social, le Ségur a fait que certaines catégories vont être revalorisées. »*

Madame CHAINEAUD déclare : *« Il y avait aussi les freins que se mettaient les femmes, qui n'osaient pas postuler sur des postes de direction, aujourd'hui, elles sont de plus en plus formées, il y a même des formations pour inciter les femmes à avoir confiance en elles, et à aller sur ces postes. On le voit sur les pyramides des âges, entre des hommes plus âgés dans des catégories A, et on voit arriver les femmes. Il y a des choses qui ont changé progressivement. »*

Madame GAU déclare : *« Au niveau national, effectivement, nous sommes plus nombreuses. Puisque vous avez lu dans le rapport, les femmes représentent 54 % de la population. Elles sont 2,16 millions de plus que les hommes. Je vous demande de prendre acte de la présentation du rapport de situation sur l'égalité femmes hommes pour l'année 2024. Il est pris acte du présent rapport. Je vous en remercie. »*

Délibération 2025-08
Objet : Adhésion auprès de l'Union Nationale des CCAS pour l'année 2025

Mme Patricia GAU, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant :

CONSIDÉRANT que l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS), dont les services administratifs sont situés 4 rue d'Athènes – 75009 PARIS, a vocation, principalement :

- À représenter les Centres Intercommunaux d'Action Sociale (CIAS) et les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) sur le plan européen, national et local dans le cadre de leurs missions d'élaboration et de mise en œuvre de l'action sociale,

- À soutenir, techniquement, les CIAS et les CCAS dans leurs projets et leurs interrogations,

CONSIDÉRANT qu'adhérer à cette union permet de bénéficier des conseils juridiques et techniques de celle-ci pour toutes les questions relatives au développement de l'action sociale, de disposer d'une information régulière et d'un véritable outil de « veille » sur l'ensemble de l'action sociale, de s'abonner à des magazines spécifiques à un tarif préférentiel dans lesquelles figurent les principaux sujets d'actualité concernant l'action sociale, de participer aux journées d'étude et au congrès national annuel.

Il est demandé au Conseil d'Administration :

- De bien vouloir autoriser le renouvellement de l'adhésion à l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS) au titre de l'année 2025.
- D'autoriser le paiement de la cotisation annuelle qui s'élève à 2 428.47 € TTC.
- De dire que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au chapitre 011 du Budget Principal 2025.

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE** et **ADOPTE** cette délibération à l'unanimité.

Madame GAU déclare : *« Comme chaque année, nous vous demandons de nous autoriser à renouveler notre adhésion auprès de l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale au titre de l'année 2025 pour un montant de 2 428,47 euros. Pour rappel, adhérer à cette union permet de bénéficier des conseils juridiques et techniques de celle-ci pour toutes les questions relatives au développement de l'action sociale, de s'abonner à des magazines spécifiques à un tarif préférentiel dans lesquels figurent les principaux sujets d'actualité concernant l'action sociale et de participer aux journées d'étude et au congrès national annuel. Avez-vous des questions ou des commentaires sur ce renouvellement d'adhésion ?*
Je propose de passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Voté à l'unanimité, je vous remercie. »

DIRECTION DES SOLIDARITÉS

Délibération 2025-09
Objet : Adhésion à Cultures du Cœur Gironde

Mme Patricia GAU, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant :

Vu l'engagement de la collectivité en termes de déclinaison territoriale des objectifs de développement durable et notamment l'ODD 3 portant sur la bonne santé et le bien-être,
Vu les leviers que peuvent représenter le sport, la culture en termes de lutte contre les exclusions, l'isolement,
Vu l'offre de sorties proposées à l'échelle de la métropole,
Vu le travail préalable sur la mobilité, et la possibilité de médiation culturelle qu'offre Cultures du cœur par le biais de ces partenaires,
Vu l'engagement du CCAS en termes de développement social,

Il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser Mme la Vice-Présidente à :
- Signer la convention de partenariat annuelle 2025, les fiches de renseignements et l'appel de cotisation annuelle.
- Permettre le versement de la cotisation de 200 euros à l'association pour l'année 2025, dont le règlement sera imputé sur l'article 6281 du BP 2025.

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE** et **ADOPTE** cette délibération à l'unanimité.

Madame GAU déclare : *« Il s'agit du renouvellement de l'adhésion pour un montant de 200 euros concernant l'association Culture du Cœur Gironde, qui est un engagement fort de notre collectivité au niveau des objectifs de développement durable et notamment l'ODD 3 portant sur la bonne santé et le bien-être de nos concitoyens.*

Vu les leviers que peuvent représenter le sport, la culture en termes de lutte contre les exclusions, l'isolement, il est proposé d'adhérer à cette association qui permet d'accompagner des personnes en situation de précarité pour visiter des musées, voir des spectacles vivants. Cela leur permet de sortir avec un encadrement sécurisé, souvent avec un travailleur social. Les tarifs sont attractifs. Il existe des spectacles accessibles sur toute la métropole.

Avez-vous des questions ou des commentaires ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Voté à l'unanimité, je vous en remercie. »

Délibération 2025-10
Objet : Convention de partenariat 2025 avec l'Association EPI'SOL PESSAC

Mme Patricia GAU, Adjointe au Maire déléguée aux Solidarités, la Santé et la Cohésion Sociale, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant :

L'épicerie solidaire EPI'SOL PESSAC a ouvert ses portes le 3 septembre 2016.
Le 17 septembre 2024, l'association a étendu son action en ouvrant un restaurant solidaire, EPI'CEZ TOUT.
La Ville de Pessac a voulu soutenir cette association pessacaise, non seulement sur le plan financier, mais également en mobilisant les services de la Ville et du CCAS, afin de concourir à la réussite de ce projet novateur sur la commune.
La présente délibération a pour objet de définir les conditions de versement d'une subvention par le CCAS de Pessac à l'Association EPI'SOL. Celle-ci contribuera au fonctionnement de la structure et à l'offre d'aides sociales sur le territoire.
Le CCAS attribue aux publics vulnérables un forfait de 150 € afin qu'ils réalisent des achats au sein de l'épicerie sur une période de six mois, avec la possibilité d'un renouvellement sur l'année. Le CCAS prendra en charge 75 % du montant effectif des achats, le reste est payé par l'usager. Le CCAS attribue par ailleurs un secours à la population sous la forme de paniers de 50 € utilisables au sein de l'épicerie solidaire.
Le CCAS, sur décision de la commission permanente, accompagnera au sein du restaurant solidaire des groupes afin de lutter contre la précarité alimentaire et l'isolement. Dans ce cadre le CCAS prendra en charge, sur la base du tarif adhérent, 50 % des consommations des publics et l'intégralité des consommations du travailleur social en charge de l'accompagnement des publics ciblés.

Aussi, dans le cadre de l'animation générale de prévention et de développement social il convient de favoriser la poursuite de ce partenariat au profit des Pessacais, qui concourt à l'ODD 2 portant sur l'élimination de la faim et l'amélioration de la nutrition.

Il est ainsi proposé au Conseil d'Administration d'autoriser Mme la Vice-Présidente à :
- Signer la présente convention 2025 avec l'Association EPI'SOL PESSAC et le bulletin d'adhésion y afférent.
- Verser la subvention d'un montant de 21 000 €.

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE** et **ADOPTE** cette délibération à l'unanimité.

Madame GAU déclare : *« L'épicerie solidaire offre la possibilité à tout habitant comme à du public orienté par le CCAS et la MDS d'acheter différentes denrées, produits frais, conserves, produits secs, tout en se voyant proposer de rompre l'isolement social en participant à des ateliers.*
L'épicerie permet d'offrir une réponse alimentaire dans le cadre de l'espace de vie sociale, il gère des causeries culinaires grâce au vélo cargo qui leur permet d'aller or les murs et de travailler avec des partenaires comme la MDS, les centres sociaux, la CAF, etc., des ateliers, la culture à table avec la lecture, l'écriture, la musique, la cuisine et le sport, l'utilisation du jardin du bois des roses, le frigo solidaire et des animations ponctuelles.
Ils ont par ailleurs ouvert un restaurant solidaire appelé Epi'cez tout.
Je vous invite toutes et tous d'ailleurs à aller y déjeuner, on y déjeune très bien à un tarif très raisonnable, du mardi au vendredi midi. C'est très convivial. Ils proposent aussi la location de la salle pour le samedi, moyennant une petite convention et participation financière.
C'est aussi intéressant parce que c'est un bel endroit, accessible par le tram. Il faut réserver, parce qu'il y a du monde, les repas sont excellents, originaux.
Pour rappel, le soutien à Epi'Sol s'est traduit en 2024 par une subvention de 21 000 euros, dont 10 000 euros au titre des forfaits et de l'orientation d'un groupe de 12 personnes au sein du restaurant solidaire. Ainsi sur ces 10 000 euros, 8 789 euros ont été consommés, ce qui est bien mieux que les années antérieures et un versement de 1 570 euros au titre des paniers d'urgence.
Ils sollicitent pour 2025, 21 000 euros de subvention.
Je propose que le CCAS adhère à l'association, cela permettra de bénéficier du tarif adhérent au sein du restaurant solidaire pour le coût des repas et des consommations pris par les groupes et le travailleur social qui les accompagnera.
Nous pourrons aussi imaginer que cette orientation vers le restaurant solidaire puisse profiter à des séniors isolés connus du travailleur social et de la direction autonomie santé, et si vous en êtes d'accord nous tenterons de constituer un groupe de personnes fréquentant les deux directions.
Cela produira de l'intergénérationnel et de la mixité de publics. Il est proposé de maintenir la subvention de fonctionnement soit 11 000 euros, de prévoir 10 000 euros pour la cotisation à l'association, 9 450 euros pour les forfaits et 540 euros pour l'orientation vers le restaurant solidaire.

Vous avez la convention qui est adossée à cette délibération.
Avez-vous des commentaires ou des remarques ? On propose de verser de nouveau 21 000 euros, mais de moduler en fonction des demandes et des attentes de nos bénéficiaires entre le restaurant solidaire et l'épicerie.
Je propose de passer cette délibération au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Votée à l'unité. Je vous en remercie. »

DIRECTION AUTONOMIE SANTÉ

Délibération 2025-11
Objet : Création d'une participation financière pour les ateliers productifs de la Maison des séniors

Mme Patricia GAU, Adjointe au Maire déléguée aux Solidarités, la Santé et la Cohésion Sociale, Vice-Présidente du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique d'action sociale en faveur des séniors de la Commune, la Maison Des Séniors organise tout au long de l'année des activités pour lutter contre l'isolement social. Celles-ci sont essentiellement assurées par des prestataires rémunérés et font l'objet d'un financement partiel et non pérenne de la Conférence Des Financeurs. La mise en place de ces ateliers permet aux séniors de pratiquer des activités de bien-être, culturelles et de loisirs. Afin de poursuivre le développement d'actions et de les maintenir, il est proposé de créer une participation financière pour certains ateliers pour les utilisateurs de la Maison Des séniors à compter du 1er mars 2025. Les ateliers concernés sont ceux où les participants créent et emportent leur production (par exemple l'atelier d'art floral).
Le montant de cette participation financière est fixé à 5 € par atelier.
Il est demandé au Conseil d'Administration :
- D'approuver la création de cette participation financière pour les ateliers où les utilisateurs de la Maison Des séniors emportent leur production à compter du 1er mars 2025
- D'adopter le tarif de cette participation
- D'autoriser Mme la Vice-Présidente du CCAS à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce dispositif
- De déclarer que les recettes seront inscrites à l'article 706 du chapitre 011 du budget principal du CCAS

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE** et **ADOPTE** cette délibération à l'unanimité.

Madame GAU déclare : *« Dans le cadre de la révision de la politique tarifaire et au regard de la non-modification des tarifs depuis 2022, il est proposé de revoir l'ensemble des prestations de la direction autonomie santé.*
Vous trouverez une proposition de tarification en lien avec les prestations proposées aux séniors tout au long de l'année, accompagnée d'un tableau récapitulatif comprenant les recettes complémentaires.
Concernant la Maison des séniors, elle organise tout au long de l'année des activités pour lutter contre l'isolement social. Celles-ci sont financées partiellement par la Conférence des financeurs et sont gratuites pour les séniors.

Depuis 2023, une adhésion annuelle basée sur une année civile a été mise en place pour un montant de 10 euros, environ 200 adhérents par an.
La majorité des ateliers sont assurés par des prestataires rémunérés. Afin de poursuivre et maintenir le développement d'ateliers productifs permettant aux participants d'emporter leur production, il est proposé de mettre en place une participation financière de 5 euros par atelier pour les activités concernées.
Dans un premier temps, cette participation s'appliquerait aux ateliers d'art floral, durant lesquels les participants réalisent une composition qu'ils emportent à l'issue de l'atelier.
La participation financière étant soumise aux plannings des activités, nous proposons une mise en place à compter de mars 2025. À peu près 100 personnes pourraient être concernées parce que c'est un atelier qui rencontre un vif succès, mais qui a quand même un certain coût. Pour nous permettre de poursuivre la mise en place de cet atelier, on propose de faire payer une petite participation aux personnes qui y participent, sachant qu'elles ramènent chez elles leur composition florale de toute façon.
Avez-vous des commentaires ou des questions ? Êtes-vous d'accord ? Tout le monde est d'accord sur ce mode de fonctionnement. Je propose donc de demander et d'approuver la création de cette participation financière à partir du 1er mars 2025 pour un montant de 5 euros par atelier. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Voté à l'unanimité. Je vous en remercie. »

Délibération 2025-12
Objet : Tarif applicable aux prestations dispensées par le CCAS concernant le service SOS Dépannage

Mme Patricia GAU, Adjointe au Maire déléguée aux Solidarités, la Santé et la Cohésion Sociale, Vice-Présidente du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant dans le cadre d'une revalorisation des tarifs des prestations de la Direction Autonomie Santé :

Le service « SOS Dépannage » est essentiel pour garantir un maintien à domicile de qualité pour les personnes en situation de perte d'autonomie. Les interventions assurent une aide technique pour de menus travaux (aide au montage d'un meuble, pose de barres d'appui, installation d'une prise électrique supplémentaire pour être relié à la téléassistance, etc.).
Il est proposé d'augmenter le tarif horaire de cette prestation à compter du 1er mars 2025 :
La prestation « SOS Dépannage » est fixée à 19 € de l'heure.
Un forfait minimum d'une heure est facturé pour toute intervention.
Au-delà, la facturation se fait à la demi-heure au tarif de 9,50 €. Toute demi-heure commencée est due.

Il est demandé au Conseil d'Administration :
- D'approuver la nouvelle tarification des activités à compter du 1er mars 2025.
- D'autoriser Mme la Vice-Présidente à signer tout document afférent.
- De déclarer que les recettes sont inscrites à l'article 706 du chapitre 011 du budget principal du CCAS.

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE** et **ADOPTE** cette délibération à l'unanimité.

Madame GAU déclare : *« Ce service SOS dépannage, existe depuis de nombreuses années. C'est un service qui peut garantir un maintien à domicile de qualité pour les personnes en situation de perte d'autonomie.*
Les interventions assurent une aide technique pour de menus travaux. On ne fait pas concurrence aux artisans de notre commune, il s'agit de petits travaux, d'aide au montage d'un meuble, de pause de barres d'appui, d'installation d'une prise électrique supplémentaire pour être relié à la téléassistance. C'est aussi du dialogue, une relation et du lien social qui est mis en place entre l'intervenant et la personne âgée qui le reçoit.
Ce sont des moments précieux pour ces personnes à domicile qui apprécient de recevoir de la visite.
Un tarif national d'une heure de service à la personne est estimé en 2024 entre 25 et 35 euros avant déduction fiscale. Il est proposé d'augmenter le tarif horaire pour SOS dépannage à 19 euros à compter de mars 2025. Nous proposons d'augmenter de 2 euros l'intervention, sachant qu'en 2024, 152 heures ont été réalisées, pour un montant de 2 584 euros. »

Madame KARST déclare : *« Ce n'est pas beaucoup 152 heures, finalement. »*

Madame GAU déclare : *« Non, ce n'est pas beaucoup néanmoins cette prestation a le mérite d'exister et de faciliter la vie quotidienne de certains Seniors. La personne qui réalise ces travaux exerce d'autres activités au niveau de la résidence autonomie, le poste est polyvalent, bricolage, transport accompagné sont les missions de cet agent.*
Avez-vous des questions ou des commentaires ? Je propose de passer cette délibération au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Votée à l'unanimité. Je vous en remercie. »

DIRECTION PETITE ENFANCE

Délibération 2025-13
Objet : Subventions aux crèches associatives à gestion parentale du territoire Pessacais au titre de l'exercice 2025

Mme Marie-Claire Karst, Conseillère municipale déléguée à la Petite Enfance, membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant :

Les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les 4 crèches associatives à gestion parentale du territoire Pessacais ont été renouvelées par délibération le 10 octobre 2024 pour une période :
De 3 ans (2025-2027) pour les crèches : Coquelicot, La Dent de Lait et Les Petits Petons.
De 6 mois (1/01/25 au 30/06/25) pour l'association Graine d'École.

Par ce conventionnement, le CCAS réserve l'ensemble des places de la structure qu'elle gère par le biais de ses Commissions d'Attribution à un Mode d'Accueil.

Conformément aux Conventions d'objectifs et de moyens des crèches Coquelicot, La Dent de Lait et Les Petits Petons, les subventions comportent 4 acomptes annuels. Le 1er acompte a fait l'objet d'un versement en janvier 2025 et a été acté par délibération le 19 décembre 2024, les 3 autres versements ont lieu en avril, juillet et octobre 2025.
Concernant l'association Graine d'école la subvention comporte le 1er acompte réalisé en janvier 2025 acté par la délibération du 19 décembre 2024, le 2ème acompte aura lieu en avril et le solde en juin, sous réserve de la production du justificatif du montant du Bonus Territoire (BT) versée par la CAF (6 500 € x 20 places – Bonus Territoire – Le montant des 2 versements).

Rappel : le renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles 2022-2026 prévoit désormais que les structures associatives pessacaises soutenues financièrement par le CCAS, perçoivent le Bonus Territoire (BT) directement.

Le Bonus Territoire a été calculé, il reste cependant à confirmer en fin d'année selon les dernières notifications reçues de la CAF, auprès de chaque structure.

Vous trouverez ci-dessous les sommes prévisionnelles que les structures associatives vont percevoir directement et qui seront déduites du montant de la subvention 2025.
Il a été anticipé dans le calcul du Bonus Territoire une augmentation de 10 % prévue par la COG pour 2025.

		2025		
	Places	**Bonus territoire**	**Subvention CCAS**	**Reste à charge**
Crèche Coquelicot	21	24 454.50 €	112 045.50 €	112 045.50 €
Crèche La dent de Lait	21	24 454.50€	112 045.50 €	112 045.50 €
Crèche Les petits petons (hors QPV en attente document)	22	25 619.00 €	117 381.00 €	117 381.00 €
Jardin d'enfants Graines d'École (6 mois)	20	11 644.98 €	36 161.02 €	36 161.02 €

Le solde de la subvention sera donc versé selon la répartition ci-dessous :

Associations	**Nombre de places**	**JANVIER**	**AVRIL**	**JUILLET**	**OCTOBRE SOLDE à déterminer**	**TOTAL Pour 2025 CCAS +BT**	**TOTAL Prévisionnel reste à charge CCAS pour 2025**
Coquelicot	21	40 000	24 015	24 015	À déterminer	136 500	112 045.50 €
La Dent de Lait	21	40 000	24 015	24 015	À déterminer	136 500	112 045.50 €
Les Petits Petons	22	43 000	24 795	24 795	À déterminer	143 000	117 381.00 €
		JANVIER	**AVRIL**	**JUIN**			
Graine d'école	20	14 000	11 080	Solde		47 806	36 161.02 €
TOTAL		**217 000**	**83 905**	**À déterminer**	**À déterminer**	**463 806**	**377 633.02€**

Ces versements seront imputés à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations de droit privé » du BP 2025.
Sur quoi, il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir autoriser Mme la Vice-Présidente à :
- Valider le versement des subventions aux crèches associatives au titre de l'exercice 2025.

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE** et **ADOPTE** cette délibération à l'unanimité.

Madame KARST déclare : *« C'est une délibération récurrente. Vous avez un tableau indiquant le montant annuel, et un deuxième tableau, qui montrent les subventions versées en avril, nous avons trois crèches associatives, auxquelles nous allons verser 24 015 euros, chacune, et Graine d'école, 11 080 euros. »*

Madame GAU déclare : *« Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires ? Non ? Je propose de passer cette délibération au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Votée à l'unanimité. Je vous remercie. »*

Délibération 2025-14
Objet : Modification de l'agrément et du Règlement de Fonctionnement de la crèche familiale (Établissement d'Accueil du Jeune Enfant) gérée par le CCAS.

Mme Marie-Claire Karst, Conseillère municipale déléguée à la Petite Enfance, membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique sociale globale en faveur de la petite enfance, le CCAS de la Ville de Pessac gère la crèche familiale qui emploie au mois de janvier 2025, 28 assistantes maternelles contre 36 en 2021 lors de la dernière modification.

Le Conseil Départemental, via le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) a délivré à cet Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) en 2021 un agrément de 104 places. Les années passant, le nombre d'assistantes maternelles parti à la retraite continue de faire baisser les places d'accueil possible, c'est pourquoi il est proposé de modifier l'agrément afin d'être au plus proche de la réalité.

Cet agrément initialement de 104 places serait proposé pour 89 places pour l'accueil des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans. Pour les enfants en situation de handicap, l'accueil peut être proposé jusqu'à 5 ans révolus. La capacité d'accueil serait donc de 89 places dont 9 places pouvant être utilisées pour de l'accueil occasionnel.

Les services de Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental de la Gironde et la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde (CAF) ont été sollicités pour avis sur le fonctionnement, le nombre de places dévolues à l'accueil et l'âge des enfants accueillis ainsi que sur le projet d'établissement et le présent règlement.

La crèche familiale fonctionne conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique, du Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants, et aux instructions en vigueur de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (C.N.A.F.).

Il convient de modifier et d'adopter en Conseil d'Administration le projet de diminution de l'agrément et règlement de fonctionnement afin de se calquer à la réalité de l'activité de cette entité.

Sur quoi, il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir autoriser Mme la Vice-Présidente à :
- Valider le règlement de fonctionnement et la diminution de l'agrément de la crèche familiale.

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE** et **ADOPTE** cette délibération à l'unanimité.

Madame KARST déclare : *« La crèche familiale travaille avec des assistantes maternelles, leur agrément était initialement de 104 places, il y avait 150 professionnels à la création des crèches en 1973, aujourd'hui, nous sommes à 28 professionnels en 2025. Nous ne pouvons pas accueillir autant d'enfants, c'est pour ça qu'on propose une diminution du nombre de places pour l'accueil des enfants, soit 89 places. Aujourd'hui, il faut continuer en accord avec la CAF, c'est pour ça qu'on réduit l'agrément. Et donc, je vous demande de l'adopter et de pouvoir le modifier. »*

Madame GAU déclare : *« Avez-vous des questions ou des commentaires ? »*

Madame THIEBAULT déclare : *« Pourquoi y a-t-il eu une baisse des assistantes ? »*

Madame KARST déclare : *« C'est une baisse due à l'âge des assistantes maternelles. Alors les assistantes maternelles qui arrêtent, qui partent à la retraite, qui ne sont pas remplacées parce que le métier n'attire pas. »*

Madame GAU déclare : *« En effet, nous avons des difficultés à recruter des assistantes maternelles. Ce métier rencontre une pénurie de candidat. Par contre, il y a beaucoup de MAM créées. Je trouve que c'est une bonne alternative pour ces personnes qui souhaitent s'associer en collectif, cela permet aux enfants accueillis de bénéficier du collectif également. »*

Madame KARST déclare : *« La difficulté pour les MAM, c'est que souvent ce sont trois assistantes maternelles qui se regroupent, ça peut aller jusqu'à trois, et il y a une mésentente au bout d'un moment, dans le travail. C'est difficile de perdurer en tant que MAM. »*

Madame LOUNICI déclare : *« Il y a aussi un investissement financier, il faut un local, il faut un loyer, il faut un agrément, que ce soit aux normes, et une très bonne entente. »*

Madame GAU déclare : *« Effectivement, quelques freins pour ce dispositif de regroupement. Je propose de passer cette délibération au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Votée à l'unanimité, je vous en remercie. »*

Délibération 2025-15
Objet : Modification du règlement de fonctionnement des crèches collectives et de la crèche familiale municipales – modification des heures contractualisées par les familles

Mme Marie-Claire Karst, Conseillère municipale déléguée à la Petite Enfance, membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant :

À la suite du contrôle CAF de la crèche familiale au 2ème semestre 2024, la CAF nous demande de mettre en œuvre un enregistrement des contrats des familles accueillies, avec horaires à la demi-heure cadran :
Ex : 8h-17h30 ; 7h30-16 h.

Les élus et la Direction Petite Enfance, ont convenu de saisir seulement les nouveaux contrats, ou, les demandes de changements de contrats, à l'arrondi cadrant dès que possible.
Pour les contrats en cours, l'arrondi cadran sera appliqué lors des renouvellements annuels au 1er septembre 2025.

Ces modifications de contractualisation avec les familles nous imposent une évolution du règlement de fonctionnement (RF) des Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE).

Il convient de modifier et d'adopter en Conseil d'Administration la modification du règlement de fonctionnement des EAJE.
Pour cela il va être modifié le règlement de fonctionnement des crèches collectives (Serpentine, Calune, Cazalouette et Petits Poucets) page 14 et de la crèche familiale, page 13.

Sur quoi, il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir autoriser Mme la Vice-Présidente à :
- Valider le règlement de fonctionnement des crèches collectives et de la crèche familiale.

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE** et **ADOPTE** cette délibération à l'unanimité.

Madame KARST déclare : *« Nous avons eu un contrôle CAF au deuxième semestre 2024, avec la CAF qui nous demande de mettre en œuvre un enregistrement des contrats de famille avec les horaires à la demi-heure cadran. Pour expliquer, aujourd'hui, on travaille à la demi-heure, si les enfants arrivent au quart, les parents vont venir les rechercher à moins le quart. Ce que nous demande la CAF, c'est de passer un contrat horaire, c'est-à-dire qu'on les amène à 7h30, par exemple, pour venir à les récupérer à 17h, on ne peut pas. On les pose à 7h30, on va venir les chercher à 17h, pas à 17h15, autrement on prend une demi-heure de plus. »*

Madame GAU déclare : *« En fait, ça réduit la souplesse octroyée aux familles par M. le Maire. »*

Madame KARST déclare : *« Tout à fait. Nous avons décidé de ne modifier que les nouveaux contrats ou les demandes de changement de contrat sur cette nouvelle formule. Pour les contrats au cours, le changement se fera lors du renouvellement annuel, c'est-à-dire au 1er septembre 2025. »*

Madame GAU déclare : *« Avez-vous des commentaires, des questions ? »*

Madame LOUNICI déclare : *« Je pense qu'il va falloir pour les directrices de crèche devoir faire un grand effort de pédagogie parce que expliquer ça à des parents qui sont souvent pressés, qui peuvent avoir aussi des horaires décalés, il faut surtout bien leur expliquer que ce n'est pas quelque chose que la municipalité a décidé, que c'est une nouvelle réglementation, des nouvelles normes, comme seule la France sait en faire et en pondre. Personnellement, c'est quelque chose qui m'offusque, parce que c'est comme ça. Il faut vraiment que les directrices soient bien informées et qu'elles expliquent bien aux parents de manière à ce qu'il n'y ait pas de colère ou d'incompréhension. »*

Madame GAU déclare : *« Il me semble que c'est important de préciser que seuls les nouveaux contrats sont concernés. »*

Madame KARST déclare : *« Pour essayer de moins pénaliser, il va y avoir une tolérance de cinq minutes. S'il arrive deux parents en même temps, on ne peut pas leur rendre leur enfant, transmettre les informations de suite. Il faut quand même une petite tolérance. »*

Madame LOUNICI déclare : *« Il va falloir aussi gérer le : « Pourquoi lui il peut, et moi je ne peux pas ? » Parce qu'il y aura d'anciens et de nouveaux contrats, donc ça peut très vite devenir un imbroglio, et franchement les directrices de crèche, bon courage... »*

Madame GAU déclare : *« Oui, c'est compliqué. La CAF est le payeur. Nous sommes dans l'obligation de respecter ces modalités.*
Merci beaucoup Marie-Claire. On vous demande d'adopter cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Votée à l'unanimité. Je vous en remercie.

DÉCISIONS

DIRECTION PETITE ENFANCE

DEC 2025-20 Autorisation de signer un contrat d'engagement avec 1 psychologue
DEC 2025-21 Autorisation de signer un contrat d'engagement avec 1 psychologue
DEC 2025-27 Autorisation de signer un contrat d'engagement avec l'association A.M.I.S. Eveil musical
DEC 2025-28 Renouvellement de l'adhésion au Réseau Girondin Petite Enfance

DIRECTION DES SOLIDARITÉS

DEC 2025-26 Ateliers de socio-esthétisme

DIRECTION AUTONOMIE SANTÉ

DEC 2025-01 Contrat de prestation pour une intervention « vélo-cognitif », en faveur des Séniors de la Résidence Autonomie les Tulipes pour l'année 2025.
DEC 2025-02 Contrat de maintenance des ascenseurs de la Résidence Autonomie « les Tulipes » pour l'année 2025.
DEC 2025-03 Renouvellement du contrat de maintenance du chauffage et des installations électriques pour la Résidence Autonomie les Tulipes pour l'année 2025.
DEC 2025-04 Contrat d'entretien et de maintenance d'hydrocurage du réseau et du bac à graisse et à fécules pour la Résidence Autonomie pour l'année 2025.
DEC 2025-05 Contrat de prestations relatif aux contrôles d'hygiène alimentaire pour le foyer restaurant « Les Tulipes » pour l'année 2025.
DEC 2025-06 Contrat de prestations relatif aux contrôles d'hygiène alimentaire pour le foyer restaurant Roger Cohé pour l'année 2025.
DEC 2025-07 Contrat de prestations pour des animations « massage » à la Résidence Autonomie les Tulipes pour l'année 2025.
DEC 2025-08 Contrat d'entretien et de maintenance hygiène sécurité pour la hotte et les VMC de la Résidence Autonomie les Tulipes pour l'année 2025.
DEC 2025-09 Contrat 2025 avec Jérôme Laborde Maisonnave pour l'animation de conférence.
DEC 2025-10 Contrat de Téléassistance pour la Résidence Autonomie les Tulipes pour l'année 2025.
DEC 2025-11 Contrat de maintenance préventif et curatif pour l'électroménager de la Résidence Autonomie les Tulipes pour l'année 2025.
DEC 2025-12 Contrat de prestation de monitoring et de lutte mécanique contre les rongeurs pour la Résidence Autonomie les Tulipes pour l'année 2025.
DEC 2025-13 Contrat de maintenance du défibrillateur pour la Résidence Autonomie les Tulipes pour l'année 2025.
DEC 2025-14 Contrat de prestation pour des séances collectives de « gymnastique adaptée », en faveur des Séniors de la Résidence Autonomie « les Tulipes » pour l'année 2025.
DEC 2025-15 Contrat de maintenance de la climatisation pour la Résidence Autonomie les Tulipes pour l'année 2025.
DEC 2025-16 Contrat de prestation pour la mise à disposition d'une laverie au sein de la Résidence Autonomie « les Tulipes » pour l'année 2025.
DEC 2025-17 Intervention d'une géronto-psychologue pour l'animation de groupes de parole et d'analyse de pratiques professionnelles auprès de l'équipe d'aides à domicile pour 2025
DEC 2025-18 Contrat 2025 avec l'association Terre et Océan pour l'animation de conférences
DEC 2025-19 Contrat 2025 avec l'association Petronille pour l'animation de conférences
DEC 2025-22 Contrat 2024 avec l'association l'Atelier Flor
DEC 2025-23 Contrat 2025 avec Jérôme Laborde Maisonnave pour l'animation de conférence

DEC 2025-24 Contrat 2025 avec Aux Bons Mots pour l'animation d'Ateliers Ecriture
DEC 2025-25 Contrat de vérification des installations électriques pour la Résidence Autonomie les Tulipes pour l'année 2025.

La séance est levée à 19h55.